EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 24

GARE ROUTIÈRE : RAPPORT D'ACTIVITÉ RELATIF À L'EXERCICE 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire sur les conditions d'exécution du service public doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Vous trouverez, sur CD, le compte-rendu relatif à l'exploitation de la Gare Routière (exercice 2015) qui a été établi au mois de mars 2016.

En 1994, la gestion de la Gare Routière a été confiée par la Ville, sous la forme d'un contrat d'affermage à la Société d'Économie Mixte de la Gare Routière pour une durée de 15 ans (dont la Ville était un des principaux actionnaires avec le Département et la Chambre de Commerce et d'Industrie). Le contrat est arrivé à échéance en mai 2010 et suite à une consultation, un nouveau contrat a été signé avec la SEM pour une durée de 5 ans.

Par une délibération en date du 24 avril 2015, le Conseil Municipal a prolongé par un avenant n°01, le contrat d'affermage liant la Ville à la SEM jusqu'au 30 juin 2016.
Cette délibération a également instauré un partage des coûts avec le Conseil Départemental concernant la compensation contractuelle des sujétions de service public.

Par une délibération en date du 4 mai 2016, le Conseil Municipal a adopté l'avenant n°02 au contrat de DSP de la SEM. Celui-ci dispose que le Département se substitue purement et simplement à la Ville dans ses relations contractuelles avec la SEM de la Gare Routière à compter du 1er juillet 2016.

Concernant la gestion 2015, les charges d'exploitation sont en augmentation de 0,24 % par rapport à 2014.

Les produits d'exploitation qui augmentaient régulièrement depuis 2009, étaient en baisse en 2013, puis en augmentation en 2014 (+16 %), et sont à nouveau en légère augmentation (+ 4 %) en 2015.
En effet, la taxe sur les départs (cœur du métier de la SEM de la gare routière) augmente très significativement (+17,56 %) grâce à l'ouverture de lignes nationales.
Il est à noter que le nombre de départs, tant nationaux qu'internationaux, est en augmentation en 2015 par rapport à 2014.
Par ailleurs, l'exploitant souligne que les recettes sur les commissions pour la vente de billets sont en hausse de 43,64 %.

Le déficit d'exploitation est de 39 243,03 € en 2015 (55 901 € en 2014, 129 258 € en 2013).
Il est à noter que conformément à la délibération du 24 avril 2015 et à la convention en date du 16 janvier 2016, le Conseil Départemental prendra en charge, au titre de l'année 2015, la somme de 11 445,88 €.

Compte-tenu de ce déficit, l'exploitant ne paie à la commune que la partie fixe de la redevance, soit 500 €, la partie variable étant adossée au bénéfice.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 octobre 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Nous vous avons remis l'ensemble des documents financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.
Les comptes annuels ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes d'évaluation et selon les mêmes règles de présentation que pour l'exercice précédent.

I. ANALYSE DES RESULTATS

L'exercice 2015 s'est poursuivi sur la place Gambetta pour la 9 ème année.

Les documents financiers qui vous sont remis appellent les commentaires suivants :

Les produits d'exploitation de 240 151,84 € enregistrés par notre société en 2015, sont en augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique de la manière suivante :

- Augmentation des taxes sur départs grâce à l'ouverture des lignes nationales, + 17,56 % ;
- Augmentation des recettes sur les commissions pour la vente de billets, + 43,64 % ;

Au niveau des charges qui s'élèvent au total à 242 743,59 soit augmentation de 0.24% autant dire une stabilité.

Au total, le déficit 2015 ressort à 39 243,03 € contre 55 901,94 € en 2014.

Compte tenu du changement intervenu au 1er juin 2010 à l'occasion du nouveau contrat d'affermage, les modalités de prise en charge de ce déficit par la Ville de Clermont-Ferrand se décomposent ainsi :

- La totalité du déficit calculé selon les dispositions du nouveau contrat (40% de la masse salariale hors salaire du Directeur, plafonnée à 60 000 € annuels), ce qui donne pour 2015 une indemnité de 39 243,03€ puisqu'elle doit être ramenée au déficit.

- Le résultat de la SEAM est donc de 0 pour l'exercice 2015.

- A l'issue de cet exercice, le montant des capitaux propres et réserves se stabilise à 223 106€ pour un capital social initial de 617 419 € soit moins de 50 %.

II – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous n'avons pas de résultat à affecter puisqu'il qu'il est égal à 0

III – PERSPECTIVES D'AVENIR :

Nous enregistrons depuis juin 2015 de nouvelles recettes liées au trafic des autocars avec l'arrivée de trois entreprises nationales effectuant plusieurs départs réguliers par jour, avec des destinations en France ou à l'étranger. On peut souligner que l'activité de la gare routière est en plein essor.

L'actuelle concession arrive à échéance le 30 juin 2016. La Ville de Clermont-Ferrand doit céder ses parts du capital au Conseil Général à qui revient la compétence transport. Puis cette compétence devrait être reprise par la région au 1er janvier 2017.
Le contrat d'affermage devrait donc être prolongé sous forme d'avenants jusqu'à ce que la Région soit en mesure de reprendre cette compétence.

IV – AUTRES INFORMATIONS :

Nous vous donnons les informations suivantes prescrites par la loi :
- Activité en matière de recherche et développement : néant.
- Prise de participation ou de contrôle dans d'autres sociétés : néant.
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : néant.
- Options de souscription ou d'achat d'actions réservées au personnel : néant.
- Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice : néant.

V – LISTE DES MANDATS DETENUS PAR LES ADMINISTRATEURS :

- Madame Marie-Luce BOZOM : Membre du conseil d'administration de CCI Entreprendre en France.
- Monsieur Christophe GAZET : Président de la FNTV 63/15, Membre du Conseil d'administration et bureau de Réunir, Président de la S.A.S Transports FONTANON
- Madame Michelle CLEMENT : Conseillère Générale de Chamalières, Administratrice jusqu'en mars 2015
- Monsieur Cyril CINEUX : adjoint au maire de Clermont et Vice-président de Clermont Communauté.
- Madame Dominique BRIAT : Conseillère municipale Ville de Clermont-Ferrand

EXERCICE 2015

ANNEXE

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Page 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES : Page 2

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

* Actif immobilisé Page 3
* Chiffre d'affaire Page 3
* Stocks et en cours NA
* Créances Page 4
* Comptes de régularisation NA
* Capital Social Page 4
* Provisions pour risque et charges Page 4
* Dettes Page 4
* Charges à payer Page 5
* Charges constatées d'avance Page 5
* Valeurs mobilières de placement Page 5
* Disponibilités Page 5
* Produits à recevoir Page 5
* Compte de résultat NA

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

* Engagements donnés ou reçus Page 6
* Décompte DIF Page 6
* Indemnités départ en retraite Page 6

- Le sommaire faisant partie intégrante de l'annexe les indications NA (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états « Néants ».

EXERCICE 2015

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'entreprise a poursuivi l'exploitation en contrat d'affermage de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Ils sont établis selon les conventions générales comptables, dans le respect des principes :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- de permanence des méthodes.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Il n'y a pas d'immobilisations décomposables.

Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise s'est placé sous le régime du décret 2005-1767 qui entraîne l'amortissement sur les valeurs d'origine sans modification de mode.

Il n'y a pas d'amortissement dérogatoire.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF IMMOBILISE :

Le mode d'amortissement est linéaire pour une durée de 1 à 10 ans.

ETAT SYNTHETIQUE

IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Valeur brute en début d'exercice :	9 362	40 167	0	49 529
+ Investissements de l'exercice :				
- Cessions et mises hors service :				
Valeur brute à la date de clôture :	**9 362**	**40167**	**0**	**49 529**
AMORTISSEMENTS				
Amortissements en début d'exercice :	9 157	38 600		47 757
+ Dotation de l'exercice	79	947		1 026
+ Dotation exception.				
- Amortissements sur éléments cédés :				
Amortissements à la date de clôture :	**9 236**	**39 547**		**48 783**

CHIFFRE D'AFFAIRES : **196 094,34** €

Le chiffre d'affaire dont la hausse de près de 17 800,00 euros est due principalement à l'augmentation des recettes des taxes sur départs liées à l'ouverture des lignes nationales dites « Macron », ainsi qu'à celles des commissions sur les ventes de billetterie pour les lignes nationales et internationales.

CREANCES :

DESIGNATION	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
1 – CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE : - Créances rattachées à des participations : - Prêts : - Autres		
2 – CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT : - Clients et comptes rattachés - Autres créances	34 243 39 310	
TOTAL :	**73 554**	

Ces valeurs figurent pour leur valeur nominale.

CAPITAL SOCIAL : 617 418,52 €

Il se compose de 40 500 actions libérées, d'une valeur nominale de 15,2449 €.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

Créances clients	N - 1	+	-	N

DETTES :

	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	PLUS DE CINQ ANS
Montant global : 99 046	99 046		

CHARGES A PAYER : **25 106,21 €**

Elles se répartissent en :

408100 Fournisseurs, factures à recevoir :	5 135,55
428600 Charges de personnel à payer :	10 003,00
438200 Charges à payer	4 201,00
438600 Organismes sociaux	729,60
448600 Etat charges à payer	5 037,06

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Placement de la trésorerie excédentaire sur les comptes à terme LCL à échéance mensuelle pour 214 799,96 €.

DISPONIBILITES : **33 055.61 €**

PRODUITS A RECEVOIR : **39 243,03 €**

467000 Ville de Clermont	39 243,03

Selon le calcul du contrat d'affermage du 10 juin 2010 prolongé par l'avenant du 11 mai 2015, l'indemnité compensatrice, calculée sur les salaires plus charges à l'exclusion de celui du Directeur, est ramenée à hauteur du déficit réel 2015.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

	ENGAGEMENTS	
	DONNES	RECUS
- Actions de garantie des administrateurs : 5 actions de 15,24 €		76,20
• Convention de concession accordée par la Ville de Clermont-Ferrand, le 1er juin 1994, pour l'exploitation de la gare routière de voyageurs pour une durée de 15 années.		
• Avenant à la convention de concession du 1er juin 1994 pour le transfert de l'exploitation sur la Place Gambetta le 16 février 2006.		
• Nouveau contrat d'affermage du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015.		
		76,20

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Aucun événement particulier n'est à signaler.

INDEMNITES DE FINS DE CARRIERE :

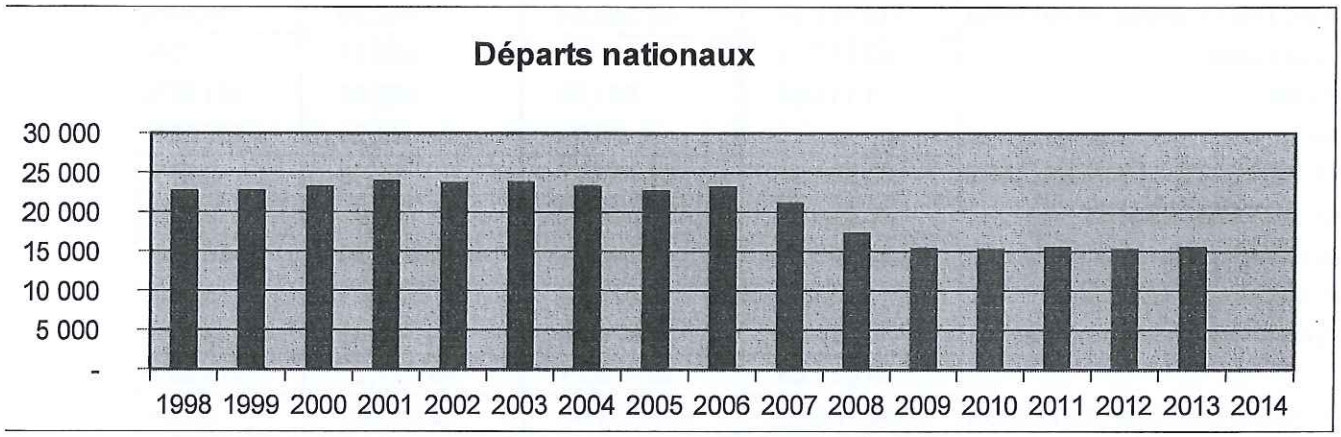
Prestation à verser au Personnel calculée au 31 décembre 2015 : 29 119,00 €
Montant cumulé des cotisations d'assurance contrat NEWTON 39 14 506,50 €

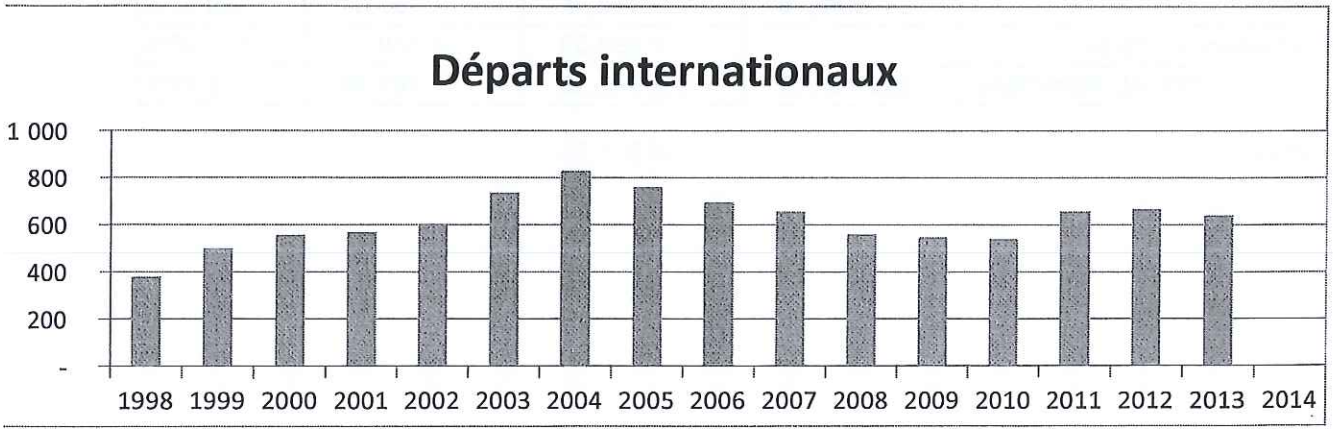
ANALYSE DETAILLE DES PRODUITS AU 31 DECEMBRE 2015				
	2015 12 mois	2014 12 mois	ECART EN VALEUR	ECART EN %
Taxes sur départs	83 449,09	70 984,42	12 464,67	17,56%
Taxes sur messageries	8,91	3,06	5,85	191,18%
Consigne	239,82	288,63	- 48,81	-16,91%
Téléphone	19,41	30,41	- 11,00	-36,17%
Commission Alvegal	1 630,28	1 719,97	- 89,69	-5,21%
Commission T2C/vente tickets	161,28	197,76	- 36,48	-18,45%
Commission Eurolines	9 128,24	10 696,89	-1 568,65	-14,66%
Commission Ibérocoach	4 540,45	360,50	4 179,95	100,00%
Stationnement temporaire	4 604,20	4 912,14	- 307,94	-6,27%
Photocopies	3,42	4,75	- 1,33	-28,00%
Commission Starshipper	666,27		666,27	
Frais dossiers (envoi, annulation)	140,72	17,89	122,83	686,58%
Commission Flixbus	2 388,00		2 388,00	
Distributeurs automatiques	3 828,06	3 764,28	63,78	1,69%
T2C Stationnement	1 275,24	1 269,84	5,40	0,43%
Europvoyages 23 stationnt	20,00		20,00	
CA ACTIVITE GARE ROUTIERE	**112 103,39**	**94 250,54**	**17 852,85**	**18,94%**
Marché aux puces	82 877,13	83 457,70	- 580,57	-0,70%
Foods trucks	1 113,82	551,76	562,06	101,87%
Photomaton		44,31	- 44,31	-100,00%
C.A. ACTIVITE COMMERCIALE	**83 990,95**	**84 053,77**	**- 62,82**	**-0,07%**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**196 094,34**	**178 304,31**	**17 790,03**	**9,98%**
Redevance Affermage	39 243,03	48 242,61	-8 999,58	-18,65%
Transfert de charges locatives	502,59	521,10	- 18,51	-3,55%
Transfert de charges de personnel	4 310,88	3 570,00	740,88	20,75%
	44 056,50	**52 333,71**	**-8 277,21**	**-15,82%**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**240 150,84**	**230 638,02**	**9 512,82**	**4,12%**
Produits financiers	**2 490,60**	**3 494,86**	-1 004,26	-28,74%
Produits exceptionnels	**102,15**	**170,19**	- 68,04	-39,98%
Resultat de l'exercice : Perte		**7 659,33**	-7 659,33	-100,00%
TOTAL GENERAL	**242 743,59**	**241 962,40**	**781,19**	**0,32%**

DEFICIT REEL 55 901,94

STATISTIQUES DEPARTS GARE ROUTIERE

ANNEE	Nationaux	Internationaux	Total
1997	22 760	366	23 126
1998	22 439	378	22 817
1999	22 366	499	22 865
2000	22 791	555	23 346
2001	23 482	567	24 049
2002	23 210	603	23 813
2003	23 150	735	23 885
2004	22 557	829	23 386
2005	22 029	759	22 788
2006	22 599	695	23 294
2007	20 621	655	21 276
2008	16 855	559	17 414
2009	14 946	547	15 493
2010	14 834	539	15 373
2011	14 915	656	15 571
2012	14 708	666	15 374
2013	14 931	639	15 570
2014	14927	621	15548
2015	16954	760	17714





SEML GARE ROUTIERE

Exercices concernés en €	2015	2014	2013	2012	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	617 419	617 419	617 419	617 419	617 419
Nombre d'actions ordinaires existantes	40 500	40 500	40 500	40 500	40 500
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	196 094	178 503	134 557	136 641	133 704
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 027	-5 456	-67 141	-56 939	-39 506
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	-7 659	-69 258	-58 321	-41 708
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,03	-0,13	-1,66	-1,41	-0,98
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,00	-0,19	-1,71	-1,44	-1,03
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	6	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	151 736	148 343	155 740	157 775	147 955
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	50 037	49 736	55 841	57 756	53 861

TARIFS AU 1er FEVRIER 2015

TARIFS DEPARTS	HT	TVA 20 %	TTC Euros
Moins de 20 Km	2,59	0,52	**3,11**
De 20 à 50 Km	3,83	0,77	**4,60**
Plus de 50 Km	5,19	1,04	**6,23**
Internationnaux	14,00	2,80	**16,80**
Maroc	15,55	3,11	**18,66**
Tourisme - Excursions	5,19	1,04	**6,23**

TARIFS STATIONNEMENT CARS	HT	TVA 20 %	TTC Euros
Une heure	2,59	0,52	**3,11**
Une demi-journée	5,19	1,04	**6,23**
une journée	10,38	2,08	**12,46**
1 jour 1/2	15,57	3,11	**18,68**
2 jours	20,76	4,15	**24,91**
2 jours 1/2	25,95	5,19	**31,14**
3 jours	31,14	6,23	**37,37**
3 jours 1/2	36,33	7,27	**43,60**
4 jours	41,52	8,30	**49,82**
4 jours 1/2	46,71	9,34	**56,05**
5 jours	51,90	10,38	**62,28**
5 jours 1/2	57,09	11,42	**68,51**
6 jours	62,28	12,46	**74,74**

TARIFS RECETTE DIVERSES	HT	TVA 20 %	TTC Euros
Téléphone fixes	0,42	0,08	**0,50**
Téléphones portables	0,92	0,18	**1,10**
Photocopies	0,25	0,05	**0,30**
	HT	TVA 10 %	TTC
Consigne bagages	1,09	0,11	**1,20**

TARIFS DU MARCHE AUX PUCES	HT	TVA 20 %	TTC Euros
Emplacement 5 x 4	14,17	2,83	17,00
Emplacement Alimentaire 7,5 m	12,50	2,50	15,00

CALCUL COMPENSATION MAIRIE 2015	
SALAIRES BRUT	151 092,00
CHARGES PATRONNALES	34 041,00
SALAIRE DIRECTEUR	-50 857,00
CHARGES DIRECTEUR	-10 317,00
BASE CALCUL	123 959,00
COMPENSATION 40%	49 583,60
Plafonnée à	60 000,00
Ramenée au déficit 2015	39 243,03

Support : livre de paie ANNUEL

Date du jour : 22/12/15 — Page : 1
Heure : 11:22

Livre de paie ANNUEL

Période du 01/01/15 au 31/12/15

Edition en : Euros — (Avant clôture mensuelle)

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE — © Sage V 7.30

Matricule à 9999

Ventilation par Salarié		02 Mme POITTEVIN de Marianne	03 M BISIO Daniel	05 M MOURET Gilles	09 Mme GUILLAUME Marie	12 Mlle SERGERE Lise	13 Mme RAPIN Eva	14 M ROUDAIRE Patrick
Rubriques								
10	Salaire mensuel	49838,46	17490,60	19477,98	14866,80	14866,80		
11	Salaire Horaire						1873,95	9811,82
400	Absence Maladie	-715,52	-413,23					
405	Maintien maladie	715,52						
500	Absence congés payés		-1614,48	-1934,68	-1191,25	-1381,85		
810	Indemnités Sécurite Sociale	-785,45						
930	indemnité de Congés Payés		1614,48	1934,68	1191,25	1381,85		
1010	Prime de dimanche		465,00	630,00				450,00
1011	Prime fériés		20,00	40,00				20,00
1012	Prime Puces		252,87	2073,10				
1013	Prime sur CA accueil	234,60			2835,90	2943,70	235,72	
1100	Congés payés 10%						187,40	981,16
1200	Prime de congés payés	920,00	920,00	920,00	920,00	920,00		460,00
1210	Prime de Bilan	650,00						
1250	Prime d'assiduité			200,00	100,00	100,00		
	Total Brut	**50857,61**	**18735,24**	**23341,08**	**18722,70**	**18830,50**	**2297,07**	**11722,98**
2100	URSSAF Maladie, Vieil, Solid	534,03	196,73	245,09	196,61	197,74	24,12	123,10
2200	URSSAF Vieillesse plaf.	2605,80	1283,37	1598,87	1282,50	1289,89	157,35	803,03
4000	Assurance chômage		449,63	560,19	449,35	451,92	55,13	281,35
4500	Retraite complémentaire T1		580,78	723,57	580,40	583,75	71,22	363,41
4520	Cotisation AGFF T1	304,32	149,89	186,74	149,79	150,66	18,38	93,78
4530	Cotisation AGFF TB	115,35						
4600	Ret. complément. Cadres TA	1179,24						
4650	Ret. complément. Cadres TB	999,76						
4799	APEC TA	9,12						
4800	APEC TB	3,07						
4900	C.E.T.	66,12						
5260	PREVIFRANCE - Mutuelle cadres	362,88						
5270	PREVIFRANCE - Mutuelle employe		272,88	272,88	272,88	272,88		272,88
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	1499,77	551,13	684,66	550,76	553,88	66,60	347,80
* 7100	C.S.G Déductible	2637,54	969,22	1204,08	968,57	974,08	117,12	611,67
	Total Cotisation	**10317,00**	**4453,63**	**5476,08**	**4450,86**	**4474,80**	**509,92**	**2897,02**
8000	Titres Restaurant	-330,00	-720,00	-660,00	-720,00	-720,00	-90,00	-360,00
8062	Réintégration frais de santé	362,88	272,88	272,88	272,88	272,88		272,88
8310	Indemnité transport collectif			158,05		150,40		
8400	Indemnités de Sécurité Sociale	643,68						
9000	Acompte	-5,76	-1872,27	-2,73	-695,24	-2,19		-51,37
9910	Saisie sur salaire		-1819,95		-2158,41			
	Présence	1820,04	1820,04	1819,92	1560,00	1560,00	195,00	1021,00
	Brut	50857,61	18735,24	23341,08	18722,70	18830,50	2297,07	11722,98
	Cotisations salariales	10317,00	4453,63	5476,08	4450,86	4474,80	509,92	2897,02
	Cotisations patronales	21126,04	4174,61	7955,79	5716,64	5812,05	848,65	3365,04
	Net à payer	40848,53	9869,39	17360,32	10698,19	13783,91	1697,15	8414,59
	Net imposable	42403,26	15105,62	18822,54	15095,48	15182,46	1853,75	9446,64
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures travaillées	1794,04	1777,04	1819,92	1560,00	1560,00	195,00	1021,00
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des hres complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures d'absence	26,00	211,00	181,66	125,00	145,00	0,00	0,00
	Absence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Congés acquis dans le mois	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	7,50	30,00
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures de présence	1820,04	1820,04	1819,92	1560,00	1560,00	195,00	1021,00
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût total	71983,65	22909,85	31296,87	24439,34	24642,55	3145,72	15088,02
	ETP (Equivalent Temps Plein)	12,00	12,00	12,00	10,20	10,20	3,00	7,20
	Nombre de salariés							

(*) : Rubriques particulières

Livre de paie ANNUEL

Période du 01/01/15 au 31/12/15

(Avant clôture mensuelle)

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE

© Sage V 7.30

Matricule à 9999

Ventilation par Salarié Rubriques		15 M NERVEGNA Gilbert	16 M LAHROUR Mohamed	Total
10	Salaire mensuel			116540,64
11	Salaire Horaire	2959,88	672,70	15318,35
400	Absence Maladie			-1128,75
405	Maintien maladie			715,52
500	Absence congés payés			-6122,26
810	Indemnités Sécurite Sociale			-785,45
930	indemnité de Congés Payés			6122,26
1010	Prime de dimanche	645,00	150,00	2340,00
1011	Prime fériés	40,00		120,00
1012	Prime Puces	1391,82	243,00	3960,79
1013	Prime sur CA accueil			6249,92
1100	Congés payés 10%	295,98	67,26	1531,80
1200	Prime de congés payés	120,00		5180,00
1210	Prime de Bilan			650,00
1250	Prime d'assiduité			400,00
	Total Brut	**5452,68**	**1132,96**	**151092,82**
2100	URSSAF Maladie, Vieil, Solid	57,25	11,88	1586,55
2200	URSSAF Vieillesse plaf.	373,52	77,61	9471,94
4000	Assurance chômage	130,87	27,21	2405,65
4500	Retraite complémentaire T1	169,02	35,12	3107,27
4520	Cotisation AGFF T1	43,64	9,06	1106,26
4530	Cotisation AGFF TB			115,35
4600	Ret. complément. Cadres TA			1179,24
4650	Ret. complément. Cadres TB			999,76
4799	APEC TA			9,12
4800	APEC TB			3,07
4900	C.E.T.			66,12
5260	PREVIFRANCE - Mutuelle cadres			362,88
5270	PREVIFRANCE - Mutuelle employe			1364,40
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	158,11	32,85	4445,56
* 7100	C.S.G Déductible	278,01	57,76	7818,05
	Total Cotisation	**1210,42**	**251,49**	**34041,22**
8000	Titres Restaurant			-3600,00
8062	Réintégration frais de santé			1727,28
8310	Indemnité transport collectif			308,45
8400	Indemnités de Sécurité Sociale			643,68
9000	Acompte			-2629,56
9910	Saisie sur salaire			-3978,36
	Présence	308,00	70,00	10174,00
	Brut	5452,68	1132,96	151092,82
	Cotisations salariales	1210,42	251,49	34041,22
	Cotisations patronales	2397,92	498,28	51895,02
	Net à payer	4242,26	881,47	107795,81
	Net imposable	4400,37	914,32	123224,44
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00
	Total des heures travaillées	308,00	70,00	10105,00
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00
	Total des hres complémentaires	0,00	0,00	0,00
	Total des heures d'absence	0,00	0,00	688,66
	Absence	0,00	0,00	0,00
	Congés acquis dans le mois	30,00	15,00	232,50
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	0,00
	Total des heures de présence	308,00	70,00	10174,00
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00
	Coût total	7850,60	1631,24	202987,84
	ETP (Equivalent Temps Plein)	2,40	0,30	69,30
	Nombre de salariés			9

(*) : Rubriques particulières

cerfa N° 10937 * 17
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : Place Gambetta 63000 CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 5 9 2 0 0 5 3 7 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	9362	AC	9236	125
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	6704	AQ	6704	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8045	AS	7951	94
	Autres immobilisations corporelles	AT	25416	AU	24892	524
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	49528	BK	48785	743
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	34243	BY		34243
	Autres créances (3)	BZ	39310	CA		39310
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	214799	CE		214799
	Disponibilités	CF	33055	CG		33055
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	321409	CK		321409
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	370937	1A	48785	322152

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2015 – 145 830

cerfa N° 10938 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 617418)	DA	617418
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15244
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	53357
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	462914
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	223106
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1372
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5135
	Dettes fiscales et sociales	DY	33600
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	58938
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	99046
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	322153

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10167 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	196094	FH		FI	196094	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4813	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39243	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	240150	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	29213	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1858	
	Salaires et traitements *					FY	159401	
	Charges sociales (10)					FZ	50891	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	1027	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	242390	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-2240	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2490	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2490	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	2490	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	250	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – 145 832

cerfa N° 10947 * 17 — (4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) — DGFiP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☑ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	102
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	102
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	350
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	350
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	-248
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	242743
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	242743
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4813
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Faux Billets 20 euros	40	
Solde arrondis	18	12
Différence règlements clients	39	90
Erreur facture Appareillage automatique	253	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10169 * 19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2015

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 9362	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP 6704	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS 8045	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 25416	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN 40165	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 49528	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX 9362
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML 6704
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO 8045
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU 25419
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH	NI 40165
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM 49528

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 854

cerfa N° 10172 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	9157	PF	79	PG		PH	9236
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	6480	PW	223	PX		PY	6704
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7333	QA	617	QB		QC	7951
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24785	QM	107	QN		QO	24892
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	38600	QV	947	QW		QX	39547
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	47757	ØP	1026	ØQ		ØR	48783

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10943 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☑ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – 145 836

cerfa N° 10950 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2015

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	34243		34243		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	39243		39243		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	73486	VU	73486	VV	

RENVOIS

(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1372		1372	
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	5135	5135		
Personnel et comptes rattachés	8C	10003	10003		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	14816	14816		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3743	3743		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5037	5037		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	58938	58938		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	99046	VZ 97674	1372	

RENVOIS

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10951 * 17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2015

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLER | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/12/2015

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	13981	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*BIS*)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		— imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme					WN	
		— Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
						TOTAL I	WR	13981

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	0
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	14204
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		— imposées au taux de 0 %					WH	
		— imposées au taux de 19 %					WP	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		— imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé					Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI	XG	
						TOTAL II	XH	14204

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	223
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO 223

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Février 2015 – 145 810
N° 2058-A – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10952 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2015

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI *	ZV	14204	ZW	13981
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	14204 ligne WI	YO	13981 ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

cerfa N° 10953 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-455254	Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB		
			— Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-7659	Dividendes	ZE		
			Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	-462914	
TOTAL I	ØF	-462914	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	-462914	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6734
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	22479
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	29213
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1858
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1858
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	38355
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	4591
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*			ØB	151094
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :			YP	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

N° 2058-C - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 814

erfa N° 10179 * 19 (12)

ulaire obligatoire (article 53 A u code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2015

ésignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☑ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations*

	ure et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

cerfa N° 10954 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2015

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : _____ | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☑ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2059-B - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 - 145 840

cerfa N° 10182 * 20 15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2015

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 11484 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2015

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	196094
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4813
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	39243
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	240150

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	29213
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	29213

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	210937

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	

Si vous êtes assujettis à la CVAEet un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	/ /
	GZ	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2015 – 145 843

N° 2059-E – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 11624 * 15 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	40495
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination: CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 39,00 | Nb de parts ou actions: 15767
Adresse : N° 24 Voie: Rue Saint Esprit
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: VILLE DE CLERMONT-FERRAND
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 38,00 | Nb de parts ou actions: 15636
Adresse : N° Voie: Hôtel de ville BP 60
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: C.C.I. DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 21,00 | Nb de parts ou actions: 8552
Adresse : N° 148 Voie: Boulevard Lavoisier
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination: FNTV 63
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 1,00 | Nb de parts ou actions: 540
Adresse : N° Voie: Rue Jules Verne
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): Mme Nom patronymique: DUBOIS Prénom(s): Marianne
Nom marital: POITTEVIN de la FREGONNIERE % de détention: 0,00 Nb de parts ou actions: 2
Naissance : Date: 09/10/1954 N° Département: 75 Commune: PARIS Pays: FRANCE
Adresse : N° Voie: Lieu dit GARDY
Code Postal: 63160 Commune: MONTMORIN Pays: FRANCE

Titre (2): M. Nom patronymique: JOURDAIN Prénom(s): Didier
Nom marital: % de détention: 0,00 Nb de parts ou actions: 1
Naissance : Date: 30/06/1951 N° Département: 18 Commune: SAINT BOUIZE Pays: FRANCE
Adresse : N° 10 Voie: Boulevard Charcot
Code Postal: 63000 Commune: CLERMONT-FERRAND Pays: FRANCE

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 11624 * 15 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	40495
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique ROBERT | Prénom(s) François | Nom marital | % de détention 0,00 | Nb de parts ou actions 1 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° 62 | Voie Avenue Léon BLUM | Code Postal 63000 | Commune CLERMONT-FERRAND | Pays FRANCE

Titre (2) Mme | Nom patronymique | Prénom(s) Jacqueline | Nom marital SERVAN | % de détention 0,00 | Nb de parts ou actions 1 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie Rue des Pérouses | Code Postal 63670 | Commune LA ROCHE BLANCHE | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2059-F – IMPRIMERIE NATIONALE Février 2015 – 145 844